

52040 - Fonctionnement des collèges publics

**Proposition d'attribution de dotations
de fonctionnement complémentaires
pour 2018 aux collèges publics**

Rapport n° CP/2018/421

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Dans le cadre de ses compétences, il revient au Département du Bas-Rhin d'attribuer les dotations de fonctionnement nécessaires au fonctionnement des collèges publics.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires à des collèges publics pour faire face à leurs besoins.

Ce rapport répond en grande partie à l'axe 2 du rapport "Plan Actions éducatives et Collèges" adopté le 20 mars 2017 (délibération n° CD/2017/007), concernant l'engagement financier permettant les conditions favorables d'une scolarité réussie.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des dotations de fonctionnement complémentaires aux collèges publics, telles que détaillées ci-après.

1. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A CINQ COLLEGES PUBLICS AU TITRE DE LA DOTATION DE VIABILISATION 2018

La dotation de viabilisation couvre les frais de chauffage, d'électricité et d'eau.

Les collèges de Gerstheim Les Cigognes, Schiltigheim Rouget de Lisle, Schweighouse sur Moder Bois Fleuri, Soufflenheim Albert Camus et Truchtersheim du Kochersberg ont sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses de viabilisation au titre de l'exercice 2018.

Ces demandes de dotations représentent la différence entre le montant de la dotation de viabilisation 2018 recommandée pour ces collèges et les dépenses estimées consacrées au chauffage, l'électricité et l'eau.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à ces établissements une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 37 500 €, répartie comme suit :

- GERSTHEIM Les Cigognes :	7 500 €
- SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle :	5 000 €
- SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri :	9 000 €
- SOUFFLENHEIM Albert Camus :	6 000 €
- TRUCHTERSHEIM du Kochersberg :	10 000 €

2. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DEUX COLLEGES AU TITRE DE LA DOTATION D'ENTRETIEN 2018

Les collèges de Diemeringen L'Eichel et de Schweighouse sur Moder Bois Fleuri ont sollicité une dotation de fonctionnement complémentaire pour couvrir les dépenses supplémentaires d'entretien au titre de l'exercice 2018.

Compte tenu de la souscription de nouveaux contrats de maintenance et de l'augmentation du coût des contrôles obligatoires, la dotation d'entretien 2018 attribuée à ces deux collèges ne permet pas de prendre en charge la totalité des dépenses d'entretien prévisionnelles pour l'exercice 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux deux collèges une dotation de fonctionnement complémentaire pour un montant global de 9 000 € au titre la dotation entretien 2018, répartie comme suit :

- DIEMERINGEN L'Eichel: 5 000 €
- SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 4 000 €

3. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A DEUX COLLEGES AU TITRE DU CHAUFFAGE URBAIN

Les collèges Hans Arp et Louis Pasteur à Strasbourg sont alimentés par le chauffage urbain. Ils s'acquittent de la globalité des charges liées à ce mode de chauffage à savoir :

Charges P1 relatives aux frais de combustibles,
Charges P2 relatives aux frais d'entretien courant,
Charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations.

Lors du transfert de compétence en matière de fonctionnement des collèges publics, le Département du Bas-Rhin a décidé, le 4 juillet 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général du Bas-Rhin N° 276), que les charges P3 relatives aux frais de gros entretien et de renouvellement des installations, incluses dans les factures de chauffage urbain des collèges concernés, doivent être prises en charge par le propriétaire des bâtiments.

Conformément à cette décision, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une dotation de fonctionnement complémentaire d'un montant total de 8 459,73 € aux collèges ci-dessous pour couvrir les charges P3 du premier semestre 2018, soit :

- STRASBOURG Hans Arp : 4 998,93 €
- STRASBOURG Louis Pasteur : 3 460,80 €

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LES SECTIONS SPORTIVES DES COLLEGES

Parallèlement à l'enseignement de l'éducation physique et sportive obligatoire, certains collèges proposent à leurs élèves un enseignement sportif complémentaire dans le cadre des sections sportives.

Depuis 1986 (délibération du Bureau du Conseil Général N° 380 du 13 octobre 1986), cette activité bénéficie d'une aide du Département destinée à couvrir les frais supplémentaires de fonctionnement portant sur la location d'installations sportives, de matériel et du transport, le cas échéant.

L'Etat (Rectorat) contribue à cet enseignement complémentaire par une délégation d'heures supplémentaires.

Pour l'année scolaire 2018/2019, il est proposé à la Commission Permanente de décider de la reconduction du principe de cette aide départementale et de décider de l'attribution d'une enveloppe de 7 600 € aux collèges selon la répartition proposée par M. l'inspecteur pédagogique régional d'éducation physique et sportive (tableau joint en annexe au présent rapport).

5. PROPOSITION DE DOTATION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE POUR LE COLLEGE DE L'EICHEL A DIEMERINGEN AU TITRE DES FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES VERS LE CONSERVATOIRE DE SARREGUEMINES

Dans le cadre de l'enseignement musical, le collège de Diemeringen expérimente la continuité des classes-orchestres.

La motivation et l'assiduité d'élèves de 4^{ème} et de 3^{ème} du collège de l'Eichel de Diemeringen ont permis leur inscription en Classe à Horaires Aménagés Musique (CHAM). Cet enseignement musical, enjeu phare pour ce territoire, nécessite une scolarisation partielle au conservatoire de Sarreguemines avec un déplacement le mercredi matin.

Les frais de scolarisation sont pris en charge par l'Education nationale et la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue.

Concernant les dépenses liées au déplacement des élèves vers le conservatoire de Sarreguemines, le collège de l'Eichel sollicite une aide financière de 3 220 € pour couvrir les frais de transport en train de 8 élèves entre le collège et le conservatoire durant l'année scolaire 2018/2019.

Il est à noter que, dans la perspective de la rentrée scolaire 2019/2020, une réflexion est menée pour intégrer ce dispositif dans le cadre du schéma de développement culturel de l'Alsace Bossue qui est en cours de reconduction pour la période 2019/2021.

Il est proposé à la Commission Permanente de donner une suite favorable à cette sollicitation et de décider d'attribuer au collège de l'Eichel de Diemeringen une dotation de fonctionnement exceptionnelle de 3 220 € pour ces déplacements, pour l'année scolaire 2018/2019.

6. PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE A HUIT COLLEGES PUBLICS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REPARATION ET D'ACQUISITION D'EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer aux collèges ci-après, une dotation de fonctionnement complémentaire pour la réparation et l'acquisition d'équipements spécifiques.

TERRITOIRE	COLLEGE		EQUIPEMENT	MONTANT
NORD	REICHSHOFFEN	Françoise Dolto	réparation du réfrigérateur de la demi-pension	1 176,00 €
	SOUFFLENHEIM	Albert Camus	réparation du lave-vaisselle de la demi-pension	4 947,00 €
SUD	BARR		remplacement des rideaux de la vitrine self de la demi-pension	1 232,00 €
	LA BROQUE	Frison Roche	acquisition de deux tenues de travail pour deux agents ATC en restauration	335,04 €
	CHATENOIS	des Châteaux	réparation des chambres froides et armoires réfrigérées de la demi-pension	4 538,91 €
	ROSHEIM	Herrade de Landsberg	réparation de la chambre froide de la demi-pension	1 981,67 €
EUROMETROPOLE	BISCHHEIM	Lamartine	réparation de la chambre froide de la demi-pension	1 764,00 €
	SCHILTIGHEIM	Rouget de Lisle	acquisition de quatre matelas pour l'hébergement des élèves polytechniciens	438,89 €
			TOTAL	16 413,51 €

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 26 novembre 2018, a émis un avis favorable à ces propositions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
1172	65-65511-221	10 337 928,47 €	387 689,20 €	82 193,24 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer à divers collèges publics des dotations de fonctionnement complémentaires d'un montant total de 82 193,24 €, soit :

- 37 500 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire de viabilisation 2018 en faveur des cinq collèges suivants :

- . GERSTHEIM Les Cigognes : 7 500 € ;*
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 5 000 € ;*
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 9 000 € ;*
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 6 000 € ;*
- . TRUCHTERSHEIM du Kochersberg : 10 000 € ;*

- 9 000 € au titre de la dotation de fonctionnement complémentaire d'entretien 2018 en faveur des deux collèges suivants :

- . DIEMERINGEN L'Eichel: 5 000 € ;*
- . SCHWEIGHOUSE SUR MODER Bois Fleuri : 4 000 € ;*

- 8 459,73 € au titre de la prise en charge par le Département des frais de gros entretien et de renouvellement des installations de chauffage urbain engagés par les deux collèges suivants au cours du premier semestre 2018 :

- . STRASBOURG Hans Arp : 4 998,93 € ;*
- . STRASBOURG Louis Pasteur : 3 460,80 € ;*

- 7 600 € aux collèges figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération, au titre du fonctionnement des sections sportives pour l'année scolaire 2018/2019 ;

- 3 220 € au collège de l'Eichel à Diemeringen pour couvrir les frais de transport des élèves inscrits en Classe à Horaires Aménagés Musique vers le Conservatoire de Sarreguemines durant l'année scolaire 2018/2019 ;

- 16 413,51 € pour couvrir les frais de réparation et d'acquisition d'équipements spécifiques des collèges suivants :

Nord :

- . REICHSHOFFEN Françoise Dolto : 1 176 € (réparation du réfrigérateur de la demi-pension) ;*
- . SOUFFLENHEIM Albert Camus : 4 947 € (réparation du lave-vaisselle de la demi-pension) ;*

Sud :

- . BARR : 1 232 € (remplacement des rideaux de la vitrine self de la demi-pension) ;*
- . LA BROQUE Frison Roche : 335,04 € (acquisition de deux tenues de travail brodées pour deux agents ATC en restauration) ;*
- . CHATENOIS des Châteaux : 4 538,91 € (réparation des chambres froides et armoires réfrigérées de la demi-pension) ;*
- . ROSHEIM Herrade de Landsberg : 1 981,67 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;*

Eurométropole :

- . BISCHEIM Lamartine : 1 764 € (réparation de la chambre froide de la demi-pension) ;
- . SCHILTIGHEIM Rouget de Lisle : 438,89 € (acquisition de quatre matelas pour l'hébergement des élèves polytechniciens).

Elle autorise par ailleurs son président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY